

BÂTIMENTS D'EXPLOITATION ET PRODUCTIONS HORS-SOL AJOUTES A L'EXPLOITATION

Productions hors-sol ajoutées à l'exploitation

Nature des productions hors-sol *	Effectif ou surface du bâtiment (en m ²) **	Partie réservée à l'administration : Equivalence (en ha)
TOTAL :		

* A préciser (Se reporter à la liste des productions hors-sol dans la notice d'information régionale, p.6-7)
 Ex : porcs (ateliers naisseurs), porcs (ateliers engraisseurs), veaux (atelier engraissement-boucherie), pintades (élevage industriel), poules pondeuses (en batterie ou au sol / avec parcours), poulets label, cailles, oies ou canards à foie gras, abeilles ...
 Indiquer « Autres » pour les productions non listées

** A préciser en fonction du mode de comptabilisation retenu dans le SDREA Auvergne-Rhône-Alpes : m², nombre de cages mères ou de ruches, nombre d'animaux ou couples produits par an, nombre d'animaux présents par an sur l'exploitation ou nombre d'animaux vendus par an, morts ou vifs ...
 En cas de double référence, privilégier le nombre de têtes par an plutôt que la surface du bâtiment

Bâtiments d'exploitation (hors-sol)

Bâtiments : Nouveaux Anciens

Type(s) (hangars, étables, ...) : _____
